

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 juin 2024**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : M. François NOUVEAU

Présents : MM Didier LAUBÉRAT, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Ivan KHARABA, François NOUVEAU.

Mmes Nadège BAROILLER, Evelyne OCCELLY, Coralie SCHAEFFER, Rose RAFFIN

Absents : Mmes BORGES, DURAND et M. JUILLOT Absents. Mmes POISSON, ANDRÉ M. DUQUESNOY excusés.

Mme POISSON donne pouvoir à M. GARNIER

Mme ANDRÉ donne pouvoir à Mme BAROILLER

M. DUQUESNOY donne pouvoir à Mme RAFFIN.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2024. (approbation à l'unanimité).

### **Délibérations :**

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

*→ Adhésion aux missions optionnelles du CDG 71 – médecine préventive :*

Le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements publics affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.

Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité ou de l'établissement public, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité ou l'établissement public peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Emploi mobilité (agence d'intérim territorial)
- Santé au travail et prévention des risques (prestations d'accompagnement collectif ou individuel d'un psychologue du travail - mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection -service de la médecine préventive)
- Administration du personnel (retraite CNRACL - gestion externalisée des paies et des indemnités)
- Gestion des documents et données (assistance à l'archivage, conseil sur gestion des données)
- Conseil Organisation et changement (projet de territoire, mutualisation- relations élus-services - coaching individuel - co-développement...)

La mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale est devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité. Ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention cadre prendra effet à la date de signature par la collectivité ou l'établissement public co-contractant et le terme de celle-ci est fixée au 30 juin 2026.

L'adhésion de la commune de Marmagne à la mission facultative "service de médecine préventive" de cette convention cadre s'élève à 1 755 € pour l'année 2024.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer aux missions optionnelles du CDG 71 et autorise M. le Maire à signer la convention cadre.

→ Stagiairisation d'un agent- Educatrice de Jeunes Enfants :

Un contrat à durée déterminée a été signé avec Mme DUMONTET à la micro-crèche. (Délibération du 28/11/2022).

Cet agent s'est inscrit au concours d'Educateur de Jeunes Enfants de la Fonction Publique Territoriale organisé par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne et a été admis.

Le conseil, décide à l'unanimité, de nommer cet agent en qualité de stagiaire au grade d'Educatrice Territoriale de Jeunes Enfants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 sur un temps complet.

→ Stagiairisation - Adjoint Administratif Territorial :

Il est rappelé au conseil que suite à la demande de mutation d'un agent administratif au sein de la commune de Virey-le-Grand, une annonce avait été déposée sur CAP Territorial en vue de recruter une personne par voie de mutation ou par un contrat à durée déterminée pour un poste à temps plein au secrétariat de mairie.

Un contrat à durée déterminée avait été signé avec Mme Sonia GOMES à compter du 3 juillet 2023. (Délibération lors de la séance du 01/06/2023)

Mme GOMES ayant donné toute satisfaction, le conseil décide, à l'unanimité, de stagiairiser cet agent en qualité d'Adjoint Administratif Territorial à compter du 3 juillet 2024 sur un temps plein (35/35<sup>ème</sup>).

→ Mise en place d'un temps partiel pour la Directrice de la micro crèche :

Une demande de mise en place d'un temps partiel sur la base de 28/35<sup>ème</sup> a été présentée par la directrice de la micro-crèche, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Cet agent se trouve actuellement sur un temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Dans la mesure où il s'agit d'une mise en temps partiel, l'agent ne perd pas son affiliation à la CNRACL (régime de retraite).

Sachant que les horaires d'ouverture ont été modifiés et que cette demande ne gêne pas l'intérêt du service, le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la mise en place d'un temps partiel pour Mme la Directrice à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

→ Mise à jour du tableau des effectifs :

Suite aux différents mouvements de personnel (mutation, stagiairisation...), le tableau des effectifs doit être mis à jour au 01/07/2024.

Les agents de la commune de Marmagne sont répartis de la façon suivante :

Service administratif : 3 agents dont 1 agent à temps non complet  
Service petite enfance : 4 agents  
Service technique – ateliers municipaux : 2 agents dont 1 agent à temps non complet  
Service école – entretien bâtiments : 8 agents à temps non complet

Le Conseil valide, à l'unanimité, la mise à jour des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

→ Accès au Système d'Information Géographique de l'Agence Technique Départementale :

Il est rappelé au conseil que, par délibération en date du 25 juillet 2023, il a décidé d'adhérer, pour la durée du mandat, à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire.

Suite à un remaniement, une nouvelle façon de travailler a été mise en place notamment au travers d'un comité de pilotage composé de 2 conseillers départementaux et 4 maires réunis pour le suivi des dossiers. Cette structure emploie 18 personnes et travaille en étroite relation avec le Sydesl.

En Saône et Loire, il existe 14 structures qui peuvent aider les collectivités dans divers domaines comme les constructions, l'aménagement les énergies. Un travail est réalisé actuellement afin de mutualiser toutes ces agences (ADIL, CAUE, SYDESL...).

L'ATD, dans le cadre de ses missions de service public, a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) pour répondre aux besoins métiers en matière de cartographie de ses différents services.

Elle a décidé de mettre ce SIG à disposition de ses membres afin de faciliter et partager l'accès à des services cartographiques performants en lien avec des besoins en matière de gestion de l'urbanisme, des réseaux, des espaces publics, de la voirie, du développement économique....

Cette mise à disposition du SIG de l'ATD se fait dans le cadre d'une convention.

Les données cadastrales relatives aux propriétaires, aux propriétés non bâties et aux propriétés bâties sont nominatives et à ce titre, entrent dans le champ d'application du règlement général de la protection des données (RGPD). La collectivité s'engage à respecter la totalité de ce règlement et de se conformer aux avis de la CNIL, conformément à l'article 8 de la présente convention.

Pour chaque collectivité, un accès est donné pour les services administratifs et un autre pour l'exécutif. Cette mise à disposition du SIG de l'ATD se fait dans le cadre d'une convention.

Intervention de Mme OCCELLY : l'accès au SIG de l'Agence Technique Départementale est-il payant pour la commune ?

Réponse de M. le Maire : c'est gratuit pour Marmagne car la commune cotise à l'ATD (cotisation sur la base de 1.35 €/habitant pour 2024)

Intervention de M. KHARABA : Avec ce logiciel, les particuliers pourront obtenir toutes ces informations en mairie ?

Réponse de M. le Maire : Des éléments pourront être donnés dans la mesure où ils ne sont pas nominatifs.

Intervention de M. KHARABA : les informations seront-elles à jour ?

Réponse de M. le Maire : Oui, mais il existe un délai entre 4 et 6 mois de mise à jour du cadastre quand un bien se vend.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec l'ATD pour la mise à disposition de son Système d'Information Géographique (unanimité).

→ Signature d'un marché – construction d'un restaurant scolaire :

La procédure de consultation du marché public concernant la construction d'un restaurant scolaire à Marmagne arrive à son terme ce soir, suite à la réunion de la commission d'appel d'offre réunie le jeudi 20 juin 2024 qui a émis un avis favorable au rapport de l'architecte-maître d'œuvre pour une dépense globale de 1 271 670 € HT de travaux.

Le rapport complet a été transmis préalablement aux membres de la Commission d'Appel d'Offres, rapport qui a été présenté par l'architecte maître d'œuvre.

Informations principales : un appel d'offres a été mis en ligne le 14/02/2024 sur la plateforme ARNIA Territoires Numériques. La remise des plis était fixée au 15/03/2024 à 12 heures. Ce marché public était composé de 14 lots avec demande de réponses électroniques obligatoires.

A l'issue de la période de consultation et d'analyse des dossiers, des négociations ont été réalisées avec l'ensemble des sociétés ayant répondu à cet appel d'offre.

106 dossiers ont été téléchargés. 43 dossiers ont été déposés.

Pendant cette phase de consultation, 5 questions ont été posées au cours de la procédure avant la date limite et 5 réponses ont été apportées.

Après une première analyse, 99 courriers et questionnements ont été adressés aux entreprises appelant des réponses.

Le dossier que nous avons mis en ligne comporte 330 fichiers.

Les dossiers remis par les entreprises comportent 648 fichiers qui ont dû être analysés.

De nombreux échanges avec l'architecte puis avec les entreprises pour des négociations sur les méthodes et moyens de réaliser des économies ont été faits.

Tout ce travail a permis à l'architecte avec son économiste de proposer un rapport à la commission d'appel d'offres. Ce rapport a été fourni à tous les membres de la CAO et il est à disposition de tous les conseillers municipaux. Seuls, le tableau récapitulatif et la synthèse sont présentés à cette instance.

Quelques transferts de travaux ont été effectués entre différents lots notamment la réalisation d'un mur, qui, au départ était sur le lot n° 2 (maçonnerie) et qui finalement a été intégré au lot n° 1 (terrassement VRD). Ceci explique les variations entre les estimations et les propositions reçues permettant de faire des économies importantes.

Lot 1 : Terrassement VRD – entreprise SNT-PAM d'Etang sur Arroux

Lot 2 : Gros Œuvre - entreprise PBTP de Torcy

Lot 3 : Charpente mur OSB Couverture zinguerie- entreprise SEGOND menuiserie charpente d'Antully

Lot 4 : Menuiseries extérieures Bois BSO – entreprise Sarl Menuiserie LAFFAY Père & Fils de Saint Léger sous la Bussière

Lot 5 : Plâtrerie Peinture – entreprise BONGLET SAS de Lons le Saunier

Lot 6 : Menuiserie intérieures – entreprise SEGOND Menuiserie Agencement d'Antully

Lot 7 : Carrelage Faïence – entreprise Sarl TACHIN de Genlis

- Lot 8 : Sols minces – entreprise MSB Revêtement de Saint Boil  
 Lot 9 : Métallerie serrurerie – entreprise Sas Etablissements LUCENET de Toulon sur Arroux  
 Lot 10 : CVC Plomberie – entreprise Sas Sani Confort de Montceau-les-Mines  
 Lot 11 : Electricité - entreprise Sas LOREAU Electricité de Le Creusot  
 Lot 12 : Photovoltaïque – entreprise SBD Christian Desvignes d'Antully  
 Lot 13 : Cuisine – entreprise MARTINON de Communay  
 Lot 14 : Espaces Verts – Entreprise TERIDEAL TARVEL de Genas

Avant que le conseil prenne une décision, le plan de financement est à nouveau présenté.

PLAN DE FINANCEMENT CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE					
<i>Au 24 juin 2024</i>		RECETTES			
DEPENSES		Financiers	Sollicité/Acq	Montant	%
TRAVAUX	1 271 670 €	ETAT DSIL	Acquis	404 079 €	27,21%
MAITRISE D ŒUVRE	99 400 €	TEA REGION	Sollicité	164 638 €	11,09%
BUREAU DE CONTRÔLE	56 500 €	BOIS LOCAL REGION	Sollicité	104 100 €	7,01%
BUREAU COORDO SPS	6 109 €	DEPARTEMENT 2023	Acquis	80 000 €	5,39%
AUTRES	51 303 €	DEPARTEMENT 2024	Acquis	100 000 €	6,73%
		CUCM	Sollicité	60 000 €	4,04%
		COMMUNE	Acquis	-572 165 €	-38,53%
<b>TOTAL DÉPENSES HT :</b>	<b>1 484 982 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 484 982 €</b>	<b>100,00%</b>
		Subventions sollicitées ou en cours		912 817 €	
		Déjà payé		126 629 €	
		Besoin financement		-445 536 €	

Intervention de M. KHARABA : Avez-vous commencé à solliciter des organismes financiers pour le prêt ?

Réponse de M. le Maire : non, car à l'heure actuelle, je ne suis pas en mesure de savoir le montant du prêt qui sera demandé.

Le montant du prêt maximum est connu, il est 445 536 €. Mais les montants des subventions de la Région et de la CUCM ne sont que prévisionnels. La commune peut espérer des montants plus importants. La commune a également du patrimoine en vente actuellement.

Intervention de M. KHARABA : Vous ne pouvez pas solliciter un montant de prêt et le modifier après ? Connaissez-vous les taux qui pourraient être envisagés ? Vous aviez parlé d'une banque publique.

Réponse de M. le Maire : La commune pourrait souscrire dans un premier temps une ligne de trésorerie. La commune aura besoin de l'argent en octobre ou novembre. La commune possède un peu de trésorerie. Il est préférable d'attendre avant de demander ce prêt. En ce qui concerne les taux d'intérêts, ils étaient à la baisse (le plus bas était de 3.1 %) mais ils sont à nouveau à la hausse depuis une quinzaine de jours.

Le conseil autorise M. le Maire à signer les marchés (validation du principe de construire le bâtiment) (unanimité)

→ Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté – construction bois :

Le projet de construction du restaurant scolaire comporte des éléments en bois notamment pour les lots 3 et 4. La Région BFC favorise ce type de construction et attribue des subventions au titre de l'appel à projet "Bois Local".

Les principaux critères sont d'utiliser du bois local, ce qui est le cas pour l'entreprise retenue qui utilise du bois en provenance du Jura. Le Jura étant considéré, au vu de notre situation, comme local par la Région BFC. Le second critère est que les entreprises soient labellisées BTMC (Bois du Territoire du Massif Central). Les deux entreprises concernées ont justifié ces critères.

D'une manière générale le TEA est subventionné à 20% et le « Bois Local » permet de subventionner une partie des lots 3 & 4 à hauteur de 30%.

→ Signature d'un marché – fourniture et livraison de repas cantine et micro crèche et goûters :

Un appel d'offres a été mis en ligne le 21 mai 2024 sur ARNIA Territoires Numériques avec une remise des plis fixée au 14/06/2024 à 12h. 1 dossier a été retiré et une offre a été déposée. Il s'agit de la société "Bourgogne repas".

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juin 2024 et a validé l'offre proposée par la société Bourgogne Repas.

Prix repas enfant cantine scolaire : 3.09 € TTC  
Prix repas nourrissons de 6 à 12 mois : 2.10 € TTC  
Prix repas bébés de 12 à 18 mois : 2.45 € TTC  
Prix repas grands les + de 18 mois à 3 ans : 2.24 € TTC  
Prix goûter compote : 0.34 € TTC  
Prix goûter laitage : 0.34 € TTC  
Prix goûter grands pour les + 18 mois : 0.70 € ttc

Une comparaison des prix depuis 2018 est présentée au conseil :

Prix en novembre 2018 : 2.55 €

Prix en mai 2021 : 2.80 €

Avenant en décembre 2022 : 2.93 €

Avenant en mai 2023 : 3.09 €

Septembre 2023 : passage de 5 composants à 4 composants pour le menu afin de maintenir le prix de 3.09 €.

Le prix facturé aux parents est 4 € et le prix de revient pour la commune est de 6.33 €

Ce marché est valable à compter du 2 septembre 2024 pour une durée d'un an renouvelable deux fois maximum par tacite reconduction pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Le conseil autorise M. le Maire à signer le marché avec la société « Bourgogne Repas » (unanimité)

→ Signature d'un marché – transports scolaires :

Un appel d'offres a été mis en ligne le 21 mai 2024 sur ARNIA Territoires Numériques avec une date de remise des plis fixée au 14/06/2024 à 12 heures.

3 retraits de dossier ont été effectués et une offre a été déposée. Il s'agit de la société « Autocars Girardot ».

Un coût journalier de 420.00 € H.T est proposé soit un marché d'un montant de 58 800 € H.T pour l'année scolaire 2024/2025.

Marché 2014 : coût journalier 240.00 € H.T

Marché 2020 : coût journalier de 329.00 € H.T avec une actualisation durant le marché à 385.00 € H.T.

Le marché est indicé et actualisé chaque 1er septembre et la CUCM subventionne la commune à hauteur de 45 %.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juin 2024 et a validé l'offre proposée par la société Autocars Girardot.

Celui-ci est valable à compter du 1 septembre 2024 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

### **Informations :**

→ Subvention Lycéens/Restaurants du Cœur :

C'est un chèque de 40 000 € qui a été remis par les lycéens à Jean-Pierre Baudouin, président départemental des Restos du Cœur. C'était 35 000 € l'an passé, le record est battu.

Les municipalités qui ont participé, ont été remerciées ainsi que le conseil départemental et tous les partenaires. 40 000 €, c'est à peu près 40 000 repas qui seront distribués.

Pour le lycée Léon Blum, c'était une première participation, nul doute que les jeunes transmettront leur engagement à ceux qui leur succéderont.

→ Travaux Agence postale et secrétariat :

Les travaux d'aménagement de l'Agence Postale et de l'accueil du secrétariat de mairie seront quasiment terminés à la fin de la semaine. L'Agence postale est ouverte depuis le 17 juin, conformément au planning établi conjointement avec La Poste.

Ce sont des entreprises locales qui ont effectué les travaux.

Financièrement, une dotation de La Poste et une subvention de l'Etat provisionnent à hauteur d'environ 70% ces travaux avec un reste à charge pour la commune à hauteur de 12 000 € HT.

Levée de séance à 19h45